

Ecrit par Echo du Mardi le 14 janvier 2020

# Citeo et son plan relance du recyclage

## EN CHIFFRES

### Le tri par habitant en 2018

#### ■ Provence-Alpes-Côte d'Azur

Emballages légers :	13 kg
Verre :	23 kg
Papier :	15 kg
TOTAL :	51 kg

#### ■ Vaucluse

Emballages légers :	13 kg
Verre :	28 kg
Papier :	15 kg
TOTAL :	56 kg

**15% de tonnages collectés en plus entre 2015 et 2017. C'est quand même pas mal, surtout pour**

Ecrit par Echo du Mardi le 14 janvier 2020

## **une région crasse en matière de recyclage de déchets. L'ouverture des bacs jaunes à tous les plastiques pourrait encore améliorer les volumes, mais elle condamne un système de consigne très efficace.**

Fouillons nos poubelles : on en balance plus de 550 kilos par an et par personne. Quantité inchangée depuis 10 ans. Combien en trions-nous ? Un peu plus de 50 kilos dans notre région, loin de la moyenne nationale qui avoisine les 70 kilos. « Beaucoup de gens sont encore persuadés que ça ne sert à rien de contribuer au recyclage » déplore Christine Leuthy-Molina, directrice de Citeo en Provence-Alpes-Côte d'Azur. « C'est tout simplement faux ! ». L'ancien 'Eco emballage' qui occupe sept personnes en région, sur 250 au plan national, a modifié son cap. Dès lors que « 70% des emballages et 60% des papiers sont recyclés grâce au tri des Français », l'amorce d'une économie circulaire est désormais d'actualité. Avec trois priorités : simplifier le geste de tri pour arriver à des taux de 100% d'ici 2022 ; inventer les nouveaux matériaux, solutions de collecte, technologies de recyclage et débouchés pour les matières recyclées ; généraliser la conception écologique de produits.

### **■ Trois quarts des déchets plastique ne sont pas recyclés en France**

Mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Prenons l'exemple du plastique dont on sait quelle calamité il constitue pour la vie océanique. En France, un peu plus d'un quart des déchets d'emballages plastiques est recyclé, soit le plus mauvais taux en Europe ; la moyenne des 29 pays ressortant à 40% (source : Plastics Europe). D'où le projet de loi 'anti-gaspillage pour une économie circulaire' examiné à la fin de l'année dernière. Il prévoyait un dispositif de consigne pour le recyclage des bouteilles en plastique ou en métal. Contre une dizaine de centimes, le consommateur retourne ses emballages de boisson vides dans un lieu de collecte et propres. S'il ne le fait pas, c'est une personne en situation de grande pauvreté qui trouve dans les poubelles l'occasion de remplir ses poches de quelques pièces de monnaie, en retrouvant une petite activité utile sur le plan social. L'Allemagne a mis en place la consigne en 2003 et affiche un taux de 98% de recyclage pour les bouteilles et les canettes. Un système très efficace un peu partout dans le monde. Son déploiement a pourtant été refusé par le Sénat. Les collectivités ont en effet investi pour moderniser les centres de tri afin d'ouvrir les bacs jaunes à tous les emballages plastiques depuis 2015. « Si la collecte se réduit, les collectivités craignent une baisse des ressources financières correspondantes », explique Christine Leuthy-Molina. En France, la redevance versée aux collectivités pour le recyclage représente 750 M€ par an, dont 32 M€ concernent notre région. En fait, rien ou presque ne changerait selon le rapporteur de la loi, attendu que Citeo rémunère aux collectivités les coûts de traitement des déchets à hauteur de 80%, les 20% restants correspondant à l'achat de matière première. Si les bouteilles plastiques et les canettes étaient concernées par la consigne, la perte de recettes équivaudrait à 12 M€ au plan national pour l'ensemble des collectivités. Une paille dans la bouteille, mais la loi semble trop floue aux sénateurs pour garantir ce financement ou exclure la présence d'un loup. Et les collectivités font valoir qu'elles ont

Ecrit par Echo du Mardi le 14 janvier 2020

beaucoup investi pour remplir les bacs jaunes...

## ■ L'extension du tri en Vaucluse

Début 2019, 90 collectivités locales ont mis en place l'extension des consignes de tri permettant de trier tous les emballages plastiques, comme les films, pots et les barquettes, en plus des bouteilles et flacons. Quelles sont les collectivités ayant sauté le pas depuis 2018 dans notre département ? La Communauté territoriale Sud- Luberon, l'Agglomération Luberon monts de Vaucluse, la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin et les Communautés de communes Aygues Ouvèze en Provence, Rhône-lez-Provence, Pays réuni d'Orange. Cette dernière s'est appuyée sur une collecte robotisée et le déploiement de points de tri de proximité pour gagner en efficacité. Les résultats sont là au bout de six mois : 50% d'emballages et de papier collectés en plus et 10% d'ordures ménagères en moins. Avignon n'est pas encore concernée. « Pour qu'il y ait extension, il faut équiper les centres de traitement de collecte sélective avec des machines de tri optique », indique Christine Leuthy-Molina. En moyenne, 3 M€ d'investissement sont nécessaires pour moderniser un centre de tri. Citeo propose une vingtaine de millions, spécifiquement sur ce volet et vient en aide aux collectivités dans le cadre d'appel à projets. Lors de la première vague du plan de relance du recyclage, ce sont 26 dossiers qui ont été retenus pour l'extension des consignes de tri et 19 pour l'optimisation de la collecte. Le tout représente un montant prévisionnel de 2,4M€ en région. Le Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de la région d'Apt a été retenu, mais des conditions sont à lever pour la mise en route de son projet d'extension de la collecte.